

Conditions Générales carte abonné Air Corsica Plus

Cette carte personnelle et non cessible offre à son titulaire, pendant sa période de validité et pour des voyages effectués sur toutes les lignes d'Air Corsica, le tarif abonné. Cette réduction est applicable sur le(s) parcours aller simple ou aller et retour pour le(s)quel(s) elle a été souscrite. Toute utilisation frauduleuse exposerait son auteur à des poursuites judiciaires.

REMBOURSEMENT DES CARTES EN CAS DE RÉSILIATION DU CONTRAT

Le remboursement ne peut être accordé qu'au souscripteur. Par conséquent, il s'agit de la personne physique ou morale acquittant le prix de l'abonnement. En cas de décès ou de longue maladie (plus de trois mois consécutifs), le remboursement de la carte est calculé en tenant compte de sa valeur résiduelle obtenue au prorata des mois d'utilisation (tout mois commencé étant considéré comme achevé).

VALIDITÉ

Période écoulée entre la date de début de validité et la date de résiliation.

12 MOIS

Moins de 3 mois : 40% de la valeur de la carte souscrite.

Plus de 3 mois et moins de 6 mois : 20% de la valeur de la carte souscrite

Moins de 6 mois : N'est pas accordé

Le contenu des avantages particuliers de la carte abonné peut être fourni sur simple demande auprès du service Abonnement Air Corsica.
Aéroport Napoléon Bonaparte - BP 505 - 20186 Ajaccio Cedex 2.